

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 39 (1941)

Heft: 2

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : comité central : extrait du procès-verbal de la séance du 15 décembre 1940 à Berne

Autor: Kundert, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La participation à ce cours des membres de la société des ingénieurs ruraux, prouva une fois de plus, la volonté des deux associations professionnelles de travailler en commun à la solution des problèmes cultureaux.

Un différend entre la société centrale et des sections romandes concernant le versement à la caisse centrale des émoluments de taxation de travaux d'améliorations foncières, sera, ce qui est à espérer réglé à l'amicable dans le courant de l'année 1941.

Zurich, février 1941. Le président central: sig. S. Bertschmann

Société suisse des Géomètres Comité central.

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 décembre 1940 à Berne.

Sont présents: Tous les membres du Comité central. Monsieur le professeur Baeschlin, en service militaire, se fait excuser.

Mutations: Sont reçus comme nouveaux membres, MM. Bachofen Hans, Bader Werner, Basler Hans, Bassetti Alberto, Bürki Robert, Ebiniger Kurt, Jaeggi Josef, Kummer Walter, Scala Diego, Schouwey Conrad, Strüby Hans, Stucki Robert, Tamo Florino, Weidmann Jean.

Formation des géomètres du registre foncier et des ingénieurs ruraux à l'école polytechnique fédérale. Conformément aux décisions prises dans l'assemblée des délégués du 25 mai 1940, une réponse des mieux documentées a été donnée au questionnaire du président du conseil de l'école.

L'étude de la question a en outre été soumise à une commission composée de professeurs groupant les disciplines des sciences cadastrales, des ingénieurs ruraux, du génie civil, des sciences naturelles, et des ingénieurs agronomes.

Dans les directives données par le conseil de l'école à la dite commission, les propositions de la S. S. G. ont été dans une large mesure prises en considération.

Un plan d'étude pour la formation commune du géomètre et de l'ingénieur rural en sept semestres devra donc être établi. Il n'est pas donné suite à la question concernant la formation d'un technicien géomètre dans un technicum. La possibilité de l'obtention du diplôme d'ingénieur rural-géomètre sera en outre toujours donnée au géomètre, formé en cinq semestres à l'Université de Lausanne, qui voudra compléter ses études à l'Ecole polytechnique fédérale.

Dans une lettre adressée au Comité central, le vice-président Nicod fait part à nouveau des appréhensions manifestées par les collègues romands au sujet de la prolongation des études du géomètre à l'école polytechnique fédérale. Il est cependant d'avis que en vue de la marche des choses, une augmentation du nombre des semestres à Lausanne devrait également être envisagée.

Taxation. Vu l'augmentation des adjudications à des géomètres privés, de travaux du ressort de la construction dans les améliorations foncières, l'office cantonal zuricois en collaboration avec les géomètres, a procédé à l'établissement d'un tarif spécial pour les dits travaux. La commission centrale de taxation émet le vœux que les instructions relatives aux taxations pour les travaux de construction dans les améliorations foncières partent de la société centrale.

Après discussion, le Comité central décide de proposer à l'assemblée générale la nomination d'une commission chargée en collaboration avec les ingénieurs ruraux, d'établir le tarif modèle désiré.

Une requête de la section Argovie, Bâle, Soleure, dans laquelle cette dernière ainsi qu'une conférence organisée sous ses auspices des présidents des sections de la suisse alémannique protestent contre l'attitude de la section vaudoise concernant les émoluments de taxations des travaux d'améliorations foncières, donne lieu à un nouvel échange de vues au sein du Comité central. Les membres romands du Comité central déclarent faire tout leur possible pour mettre un terme à ce conflit.

Renchérissement. Les proportions toujours ascendante du renchérissement de la vie, exige pour employeurs et employés, la mise au bénéfice d'une compensation des salaires. Une amélioration des traitements pour les travaux de mensurations a pour conséquence une révision du tarif réglant les honoraires des employeurs. Le Comité central trouve le moment opportun pour proposer à la direction fédérale du cadastre, l'entrée en discussion au sujet du remplacement de l'ancien, par un nouveau tarif s'adaptant aux variations de la situation économique.

Formation du personnel auxiliaire. L'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a, après de longues délibérations, adopté le règlement des cours intercantonaux pour les apprentis techniciens-géomètres. De ce fait cette question qui des années durant a occupé la société, a enfin trouvé sa solution. La création d'une institution analogue pour les cantons romands, se réalisera sitôt que les besoins s'en feront sentir. Monsieur R. Werffeli, Effretikon est proposé comme représentant de la S. S. G. dans la commission de surveillance des dits cours.

Assemblée générale. Cette dernière est prévue pour le mois de mars ou d'avril à Berne. Elle sera d'une durée d'un jour.

Divers. A l'occasion de son 60^e anniversaire, le Comité central a adressé à Monsieur Zölli, Ingénieur en chef au bureau topographique fédéral avec ses félicitations, un témoignage de reconnaissance de la corporation des géomètres pour son grand dévouement à la cause de la mensuration cadastrale. Une lettre d'un géomètre stagiaire est mise en discussion. Ce dernier demande aux autorités militaires par l'intermédiaire du Comité central, une répartition plus équitable des congés pour les stagiaires-géomètres. Le Comité central est d'avis que les nombreuses dispenses accordées spécialement aux étudiants, justifient une même faveur pour le stagiaire-géomètre: Le bien-fondé d'une demande de congé, étant d'autre part une question tout à fait personnelle, il est décidé de faire abstraction à une démarche officielle.

St-Gall, le 19 décembre 1940. Le secrétaire: sig. *F. Kundert.*

Schweizerischer Geometerverein Zentralvorstand

Sitzung vom 8. Februar 1941 in Zürich.

Anwesend sind alle Mitglieder des Zentralvorstandes, entschuldigt abwesend wegen Militärdienst ist der Redaktor der Zeitschrift, Prof. Dr. F. Baeschlin.

Protokoll. Das Protokoll der Sitzung des Zentralvorstandes vom 15. Dezember in Bern wird genehmigt.

Mutationen. Als Mitglied des Vereins wird aufgenommen Walter Ringger, Grundbuchgeometer, Weinfelden.

Jahresbericht. Der Jahresbericht pro 1940, aufgestellt vom Zentralpräsident wird von diesem verlesen und vom Zentralvorstand gutgeheißen. Er ist an anderer Stelle dieser Zeitschrift veröffentlicht.